



Avantage en nature repas convention 66

Par **Pouch**, le **30/04/2021** à **20:08**

Bonjour je ne comprends pas la loi sur l'avantage en nature.

Vous le consommez, on vous le met en haut de votre fdp et on vous l'enlève en bas.

Pendant les CP on vous le donne en argent.

Par contre vous décider d'amener votre repas, on vous l'enlève quand même.

C'est qui qui a créé cette loi ?

Pourquoi ne pas mettre repas gratuit ?

À quoi ça sert de le mettre et ensuite l'enlever ?

Merci

Par **P.M.**, le **30/04/2021** à **20:36**

Bonjour,

Un avantage en nature est assujetti aux cotisations sociales c'est pour cela qu'il figure sur vos feuilles de paie pour augmenter le brut et qu'il est déduit du net à payer puisque vous le consommez...

Je vous rappelle que l'employeur paie aussi des cotisations sur l'avantage en nature et que cela augmentera votre retraite entre autres...